

ÉPISODES DE POLLUTION SUR LE VAUCLUSE ET L'AIRE AVIGNONNAISE

Les solutions à adopter pour améliorer la qualité de l'Air

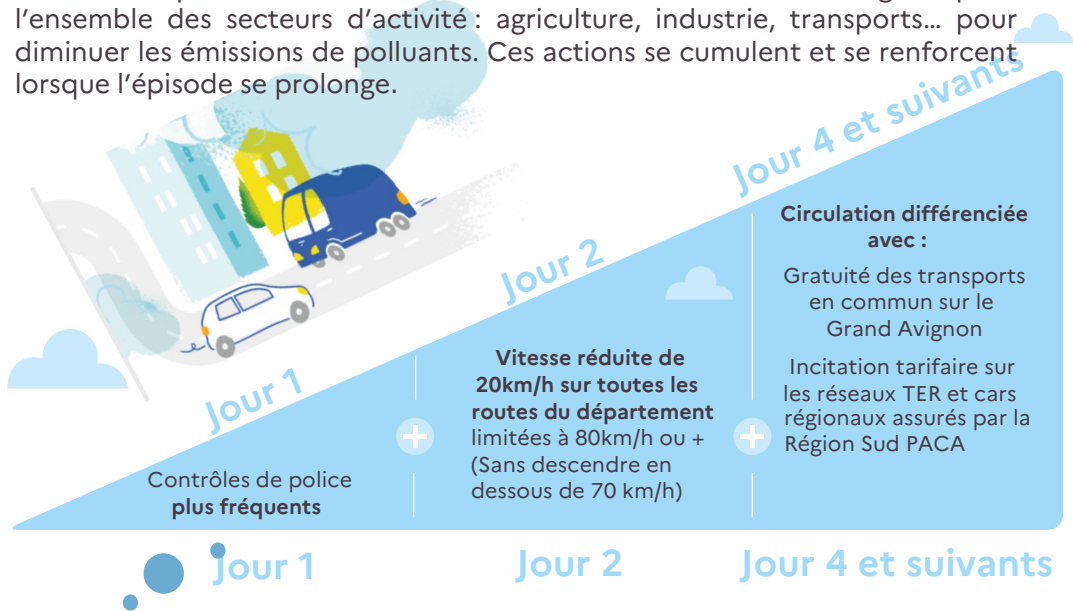
Les épisodes de pollution se multiplient aussi bien en hiver qu'en été. A compter de 2022, la circulation différenciée peut être mise en œuvre par le préfet en cas d'épisode de pollution de l'air prolongé. C'est un dispositif qui vise à préserver la santé de tous.

Les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés, et les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés, ne peuvent plus circuler dans le périmètre défini par arrêté préfectoral inter-départemental, comprenant 20 communes de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône.



Une action partenariale renforcée jour après jour

Dès le 1^{er} jour de l'épisode de pollution, des actions sont mises en œuvre dans tout le département de Vaucluse et sur le bassin de vie d'Avignon pour l'ensemble des secteurs d'activité : agriculture, industrie, transports... pour diminuer les émissions de polluants. Ces actions se cumulent et se renforcent lorsque l'épisode se prolonge.



La circulation différenciée est déclenchée.

Entre 6 h et 20 h, je peux circuler dans le périmètre de restriction si j'ai une vignette

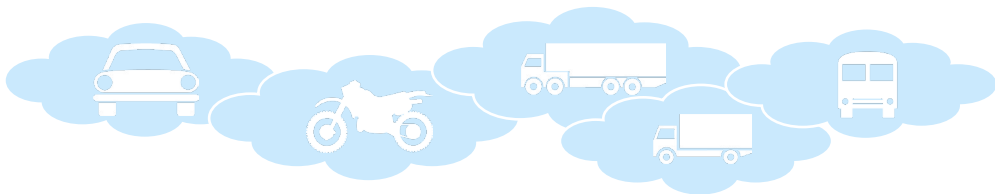
Crit'Air



OU



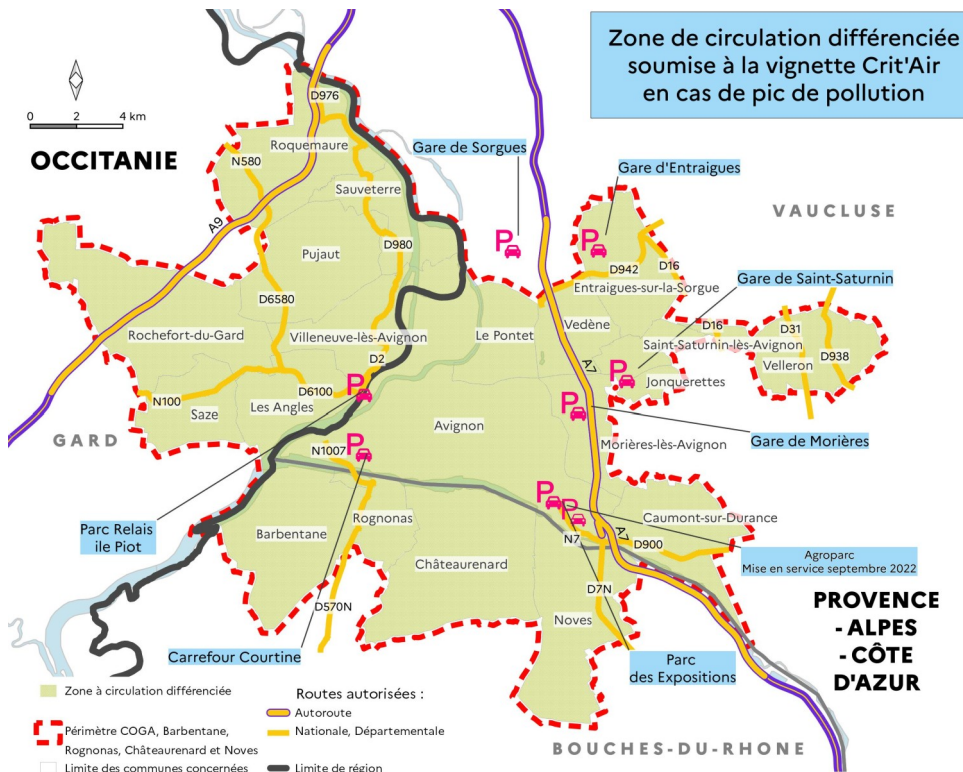
sauf PL



Le périmètre de la circulation différenciée

Territoire concerné : Grand Avignon et les villes de Barbentane, Rognonas, Châteaurenard et Noves

Zone de circulation différenciée soumise à la vignette Crit'Air en cas de pic de pollution



Se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette est passible d'une amende de 68 € à 135 €.

Épisodes de pollution :

Quelles sont les alternatives à la voiture individuelle ?

1 Je reporte mon déplacement dans la mesure du possible

2 Je fais du télétravail, j'organise mes réunions en visioconférence, si mon employeur le propose

3 Si je dois me déplacer dans le périmètre, j'opte pour la solution la plus adaptée à mon trajet et à ma santé :

- transports en commun...



- ✓ Je bénéficie de la gratuité sur le réseau de transport en commun TCRA
- ✓ Je bénéficie de tarifs réduits pour les trains et cars régionaux assurés par la Région Sud PACA.

- covoiturage...

- ✓ Mon véhicule est équipé d'une vignette Crit'Air éligible ou non
- ✓ + J'ai au moins 2 passagers + nous avons une destination commune.

- vélo, trottinette, marche, etc.



et sur toute l'année...

Avec la **prime à la conversion de l'État**, en échange de la mise au rebut de mon ancien véhicule et de l'achat d'un véhicule moins polluant (neuf et/ou d'occasion), je peux obtenir une prime allant jusqu'à 3 000€ et jusqu'à 9 000€ pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable selon mes revenus.



Avec le **bonus écologique de l'État**, je peux bénéficier jusqu'à 6 000 € (5000 € à partir du 1^{er} juillet 2022) pour l'achat d'un véhicule propre neuf, électrique, hybride rechargeable ou fonctionnant à l'hydrogène émettant moins de 50 gCO₂/km.

Prime à la conversion et bonus écologique peuvent être cumulés.

Avec le **chèque transition bioéthanol de la Région Sud PACA**, je peux bénéficier d'une aide financière pour la fourniture et la pose d'un dispositif de conversion homologué.

En savoir plus ?

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

<https://jechangemavoiture.gouv.fr/>

www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/detail/le-cheque-transition-bioethanol

Mes informations essentielles

Je dois dès maintenant, sans attendre le déclenchement d'un épisode, équiper mon véhicule d'une vignette crit'air attestant de son niveau d'émissions de polluants sur la base de la norme européenne d'émission auquel il répond.

Comment obtenir ma vignette ?

Pour 3,70 € (envoi postal inclus, au 1^{er} mars 2022),

je peux commander ma vignette par :

- téléservice, avec paiement en ligne par carte bancaire, sur

www.certificat-air.gouv.fr

- courrier, en utilisant le formulaire dédié avec paiement par chèque



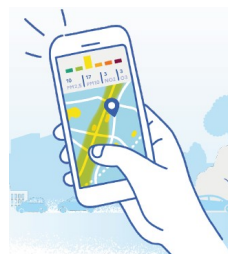
Ma vignette est valable aussi longtemps qu'elle est lisible et dans toute la France.

Comment savoir si un épisode de pollution est en cours ?

- Sur www.vaucluse.gouv.fr, facebook, twitter@pref84
- Sur le site de l'Association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air www.atmosud.org, ou en m'abonnant gratuitement à leurs alertes.
- En écoutant la **radio locale** ou la **TV locale**.
- Sur www.bison-fute.gouv.fr/restrictions-antipollution.html

En savoir plus ?

Je consulte la **rubrique « qualité de l'air »** sur www.paca.developpement-durable.gouv.fr



En partenariat avec :

